Mesdames et Messieurs

Soyez tous et toutes chaleureusement remerciés d'honorer de votre présence, en venant de loin pour certains d'entre vous et en affrontant les intempéries, cette cérémonie d'hommage au premier président, au collègue, au partenaire, à l'ami, à l'époux, au père, et en un mot, à l'homme qu'était Eric Négron.

Il y a un peu plus de 18 mois, dans l'exercice de ses fonctions de premier président, au plus fort d'une crise qu'il gérait avec la compétence et l'énergie que nous lui connaissions tous, Eric nous quittait sans qu'aucun évènement annonciateur ne le laisse présager, laissant bien malgré lui magistrats et fonctionnaires de sa cour, son équipe rapprochée ici à la première présidence, mais avant tout bien sûr sa famille, et nous tous ici réunis, désemparés, abasourdis, sidérés. Il est des moments d'une vie que l'on n'oublie pas. Chacun de nous gardera toujours en mémoire l'instant au cours duquel, à l'annonce de sa disparition subite, il a ressenti le vertige d'un vide incommensurable. Nous n'y étions pas préparés. Eric probablement non plus, lui qui, la veille encore, assumait sa responsabilité de premier président et de chef de cour de zone de défense avec l'intensité qu'imposait l'organisation de la continuité de la justice, alors que la vie économique s'était soudainement arrêtée dans notre pays comme un peu partout dans le monde confronté à une crise sanitaire sans précédent dans notre histoire contemporaine.

Après l'incrédulité, l'effroi, la tristesse puis l'incompréhension qui, tour à tous, nous ont saisis, nous ne pouvons qu'être animés d'une volonté de comprendre pourquoi le destin peut se montrer si brutal, si injuste à l'endroit d'un serviteur de l'Etat si doué, si créatif, à l'esprit si fécond et si apprécié de tous, particulièrement de ceux qu'il encadrait comme chef de service, de juridiction ou de cour ? Peut-être, une réponse s'esquisse-t-elle par-delà l'incompréhensible, l'inacceptable. Son départ si soudain au cœur de cette crise que traversait notre pays, et singulièrement notre justice, n'est-il pas le témoignage de ce qu'il avait tout donné au service de celle-ci au cours de ses trente-trois années de vie professionnelle ?

Nous savons qu'Eric ne faisait jamais les choses à moitié. Il se jetait dans toutes ses entreprises, avec ardeur, détermination, compétence et humanité. Moi, qui peut-être le connaissais moins que vous tous, je puis déjà en attester personnellement tant j'ai gardé le souvenir de chacune de nos entrevues, ponctuées de discussions passionnées sur la justice, sujet qui ne laissait pas de nous rapprocher davantage à chacune de nos rencontres.

Le juge d'instruction à Auxerre qu'il est au sortir de l'ENM en 1987 est rapidement repéré et happé par les fonctions administratives. Rejoignant la Chancellerie dès janvier 1990, il est désigné en qualité de chargé de mission pour l'élaboration du plan de modernisation de la justice et devient rapidement chef de projet du « système de référence justice », système commun à bien des développements informatiques futurs. Dès ce début de carrière atypique, il n'est pas seulement conduit à se projeter dans l'avenir, mais plus encore à le concevoir, incroyable défi pour un jeune magistrat ! Preuve qu'il en est à la hauteur, il est promu en 1993 chef du bureau des services informatiques. A l'époque, le sujet est balbutiant, mais il faut des visionnaires comme lui pour s'enthousiasmer pour un tel sujet. Il se fait déjà un nom et une

réputation : celle d'un administrateur hors pair et notre administration judiciaire, qui gère ses moyens tout particulièrement depuis le transfert des tribunaux à l'Etat quelques années auparavant, a besoin de faire émerger en son sein des personnes capables de penser et d'organiser une institution alors sans grande expérience de la gestion et découvrant les enjeux immenses auxquels elle se trouve confrontée.

Eric est nommé en février 1998 magistrat au tribunal de grande instance de Paris pour être adjoint au coordonnateur du service administratif régional, service créé deux ans auparavant et devant tout inventer des méthodes d'une administration qui se met en place, celle du plus grand ressort de cour d'appel de France. Il assure le suivi des moyens immobiliers et informatiques la cour et des juridictions qui en dépendent et la tâche est impressionnante.

Là encore, démontrant rapidement qu'il a l'envergure d'une telle responsabilité, il est nommé deux ans plus tard à la tête de cette administration régionale encore jeune.

Juriste d'excellence, appelé d'ailleurs plus tard à devenir membre de l'éminent club des juristes, prestigieuse reconnaissance, il sait qu'il ne doit pas quitter complètement son cœur métier. Il rejoint les fonctions de vice-président au tribunal de grande instance d'Evry en 2001, mais parallèlement à ses activités juridictionnelles dans lesquelles il se replonge, il intervient dans de nombreuses sessions de formation à l'Ecole nationale de magistrature, sachant l'importance stratégique pour la justice que revêt la transmission du savoir.

Le Conseil supérieur de la magistrature n'a pas d'hésitation lorsqu'il s'agit de discerner en lui la potentialité d'un chef de juridiction à la conception moderne et au management performant.

Une nouvelle phase de sa carrière s'ouvre alors, celle de la gouvernance des juridictions. Il enchaine les présidences, l'une commandant l'autre, toujours plus importantes.

En 2003, il est nommé président du tribunal de grande instance de Châteauroux. Le visionnaire qu'il est laisse notamment son empreinte dans cette juridiction en étant à l'origine d'un projet de numérisation des procédures pénales, thème appelé ensuite à de nombreux développements encore aujourd'hui. Sa juridiction est désignée site pilote en la matière.

En 2008, il rejoint la présidence du tribunal de grande instance de Limoges, la ville qui l'a vu naître 47 ans plus tôt. L'enfant du pays peut y revenir avec un sentiment de réussite, n'ayant plus grand-chose à prouver des qualités cumulées de magistrat et de gestionnaire qui sont les siennes. Sa carrière est déjà magnifique. Mais croire que le retour dans sa ville natale marquait pour lui un achèvement aurait été bien mal le connaître. Il se montre très entreprenant. Il initie notamment avec l'Université de Limoges l'association *« Les Entretiens d'Aguesseau* » qu'il préside. Mais rapidement, d'autres responsabilités l'appellent, sans égard pour la pause qu'il aurait pu faire auprès des siens.

En 2010, il est en effet promu président du tribunal de grande instance de Lille, tribunal du premier groupe, c'est-à-dire l'un des plus grands de France. C'est l'année suivante que pour ma part, je prends moi-même la présidence du tribunal de grande instance de Pontoise, autre

juridiction du premier groupe. A cette époque, nous nous sommes déjà croisés plusieurs fois, nos carrières respectives ayant fait apparaître entre nous des « convergences ». Nous avons le même âge. Nous sommes diplômés de la même école. Notre énergie au service de la justice nous porte. Nous nourrissons pour elle de hautes ambitions. Dès cette période, notre intérêt commun pour la gestion de juridictions de la taille des nôtres nous conduit à nous concerter, il en prend d'ailleurs lui-même l'initiative, à échanger sur nos préoccupations, à comparer nos méthodes et à partager nos idées. Je découvre alors véritablement chez Eric, et peux à compter de cette période en porter personnellement témoignage, la dimension hors du commun de sa présidence. Mue par une conception managériale moderne, il dirige sa juridiction avec efficacité, lucidité, discernement, inventivité et charisme, parvenant toujours à convaincre et à entrainer les autres. Il est reconnu comme étant véritablement l'archétype d'une nouvelle génération de chefs de juridiction et d'administrateurs de la justice.

Naturellement, il est rapidement appelé à administrer une cour d'appel, c'est-à-dire non seulement une juridiction, mais un ressort judiciaire, ainsi que les hommes et les femmes qui y servent. Dès 2014, il est nommé premier président de la cour d'appel de Montpellier, nouvelle et belle promotion, mais ô combien méritée. C'est dans cette fonction que je le rencontre encore, hélas pour la dernière fois, alors que j'intervenais à la convention nationale des avocats organisée dans cette ville. J'ai gardé en mémoire l'intensité de notre entretien qui ne pouvait dissimuler, pour ceux qui nous écoutaient, une même passion pour notre métier.

Mais nos chemins professionnels se séparent, momentanément selon toute vraisemblance, car je choisis de mon côté de poursuivre en première instance et me voit confier la présidence du tribunal de Bobigny.

Entre-temps, Eric, porté par la compétence dont il fait de nouveau preuve dans son poste, se voit confier la plus grande première présidence après celle de Paris. Le voilà donc en poste en 2017 à Aix-en-Provence à 57 ans avec la promesse d'un avenir exceptionnel.

Devant à mon tour rejoindre une première présidence au terme d'une audition devant le CSM passée la semaine précédant la décision de confinement prise par le gouvernement, je me réjouissais de renouer les liens entre nous et de le retrouver au sein de la conférence des premiers présidents. Ce douloureux concours de circonstances, totalement imprévisible, a bouleversé ce projet et le CSM m'a choisi pour lui succéder. Si ce fut pour moi un immense honneur, ce ne fût pas sans un émoi profond. Je mesure chaque jour les traces qu'il a laissées ici au cours de ces trois dernières années de vie. Comment ne pas penser à lui, lorsque des grandes décisions se prennent pour l'avenir de cette cour ou des juridictions de son ressort, dans le prolongement d'actions qu'il a lui-même initiées ?

Fidèle à lui-même, il s'est ici, à Aix-en-Provence, battu pour l'institution judiciaire. En témoigne les 66 millions d'euros obtenus pour la restauration de ce magnifique mais vétuste palais ou le partenariat qu'il a su créer dans le cadre des entretiens Portalis. Le colloque qui devait se tenir cet après-midi, dans la salle d'audience portant désormais son nom, a été conçu par lui avec nos différents partenaires. N'ayant pu se tenir en raison de la crise sanitaire, au cours de l'année 2020, il a été reporté, sans modification aucune. Ce colloque sur un thème qui lui était cher a été de nouveau reporté par décision prise ce matin en raison des intempéries et des

mesures préfectorales prises en conséquence. Mais il sera l'occasion, le moment venu, de lui rendre un nouvel hommage.

Dans quelques instants, nous allons dévoiler une plaque à son nom. D'autres, ai-je appris, l'ont été à la cour d'appel de Paris et à celle de Montpellier, comme pour tracer la mémoire de son itinéraire professionnel qui s'est ici terminé.

M'excusant auprès des architectes des dernières décennies, je confesse que je fais davantage confiance aux vieilles pierres pour conserver la mémoire des ans. Eric mérite de voir son nom gravé sur cette plaque, chevillée dans ce si bel édifice ancré dans l'histoire de la Provence, mais appelé encore à traverser les âges. Cette plaque questionnera de nombreuses générations de professionnels de la justice, de justiciables ou de simples visiteurs de ce palais, comme ceux de la dernière journée du patrimoine, qui voulaient savoir qui était Eric Négron. L'on a répondu et l'on répondra encore : « un premier président de cette cour d'appel, grand juriste, grand administrateur, rayonnant d'une profonde humanité, preuve qu'autant de vertus peuvent se cumuler chez un homme de justice ». Ainsi, son nom résonnera toujours sous les voutes et entre les colonnes de ce palais, comme dans d'autres, le faisant revivre dans un écho incessant lui conférant l'éternité.

Je vous remercie.